

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / M. GÉRARD GAZAY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Avenant n°2 à la convention pour la mise en oeuvre de "Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à Provence Tourisme une subvention complémentaire de 420 000 € pour la mise en oeuvre de "Marseille Provence 2019 Année de la Gastronomie en Provence" ;
- d'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention du 3 septembre 2018 joint au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cet avenant.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Mesdames MILON, CALLET, BERNASCONI, BIAGGI,
Messieurs GAZAY, PERRIN, PAYAN
ne prennent pas part au vote.

Mesdames RUBIROLA, TRANCHIDA, INAUDI et SPORTIELLO
votent contre.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées